

Semaine européenne de la vaccination en Midi-Pyrénées

Une priorité, la rougeole

Dossier de presse

Du 26 avril au 2 mai 2011, la région Midi-Pyrénées participera pour la quatrième année à la **semaine européenne de la vaccination**. Cette opération, à l'initiative de l'Organisation Mondiale de la Santé, est, coordonnée en France par le Ministère de la santé et l'INPES (institut national de prévention et d'éducation pour la santé).

En 2011, la rougeole **reste la priorité nationale et régionale**. Malgré une amélioration de la couverture vaccinale contre la rougeole à 24 mois en France ces dernières années, le taux de couverture qui permettrait l'élimination de la maladie (95% pour les deux doses) est loin d'être obtenu. Ce constat est particulièrement vrai dans la région Midi-Pyrénées.

Dans ce contexte la semaine européenne de la vaccination a pour objectif d'aider la population à mieux comprendre les bénéfices individuels et collectifs de la vaccination. Elle sera aussi l'occasion pour chacun de faire le point sur ses vaccinations et de les mettre à jour si nécessaire.

Durant cette semaine la région Midi-Pyrénées organise des actions pour les professionnels et le grand public.

Ce dossier présente :

- Des informations sur la maladie La rougeole, une infection grave; p. 2
- Epidémie de rougeole et couverture vaccinale : la rougeole en quelques points p. 3
- Recommandations vaccinales : la vaccination ROR, pensez-y à tout âge p. 6
- La vaccination en questions : pourquoi se faire vacciner p. 7
- Les actions menées en Midi-Pyrénées p. 8

La rougeole,

Une infection grave qui peut être lourde de conséquences

La rougeole, une maladie infectieuse très contagieuse

Elle est due à un virus respiratoire qui se transmet par les gouttelettes salivaires ou respiratoires. C'est l'une des maladies les plus contagieuses qui soit, quelles que soient les mesures d'hygiène mises en place. Cinq jours avant l'apparition des symptômes typiques comme l'éruption de plaques rouges, il suffit qu'une personne infectée tousse ou éternue pour contaminer son entourage. Un malade peut ainsi contaminer quinze à vingt autres personnes non vaccinées.

La rougeole, souvent considérée, à tort, comme une maladie bénigne.

Elle peut être à l'origine de complications parfois graves : otites, laryngites, pharyngites, broncho-pneumonies et encéphalites (inflammation du cerveau qui peut entraîner des séquelles neurologiques graves voir des décès).

Ainsi, la rougeole a entraîné, en 2009, deux cas d'encéphalite aiguë (dont un mortel) et 167 pneumopathies (dont une mortelle). En 2010, 8 encéphalites infectieuses ou post infectieuses ont été recensées (dont une mortelle) et une personne est décédée d'une pneumopathie. Depuis le début de l'année 2011 (jusqu'au 23 mars), 8 nouvelles encéphalites ont été déclarées et un décès est survenu. **Plus le malade est âgé ou jeune (+ de 20 ans ; - de un an), plus les risques de complications sévères de la rougeole augmentent.**

Il n'existe pas de traitement spécifique pour soigner la rougeole, seuls les symptômes peuvent être atténués. Malgré l'excellence des soins médicaux en Europe, la rougeole peut être mortelle pour un malade sur 3 000.

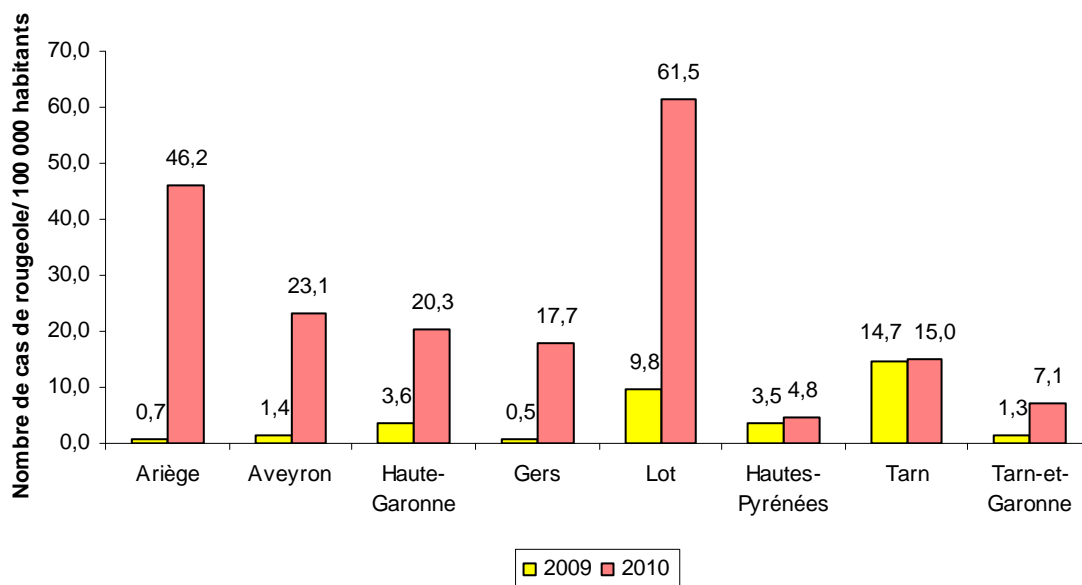
La rougeole en quelques points...

Alors que la rougeole est redevenue en juin 2005 une **maladie à déclaration obligatoire (DO)**, une épidémie de rougeole sévit en France depuis début 2008 et à ce jour, plus de 10 500 cas ont été déclarés. Le nombre réel est probablement très supérieur, les cas n'étant sans doute pas tous déclarés. La diffusion du virus est la conséquence d'un niveau insuffisant et hétérogène de la couverture vaccinale en France conduisant à des poches de sujets réceptifs au virus.

Une circulation active du virus de la rougeole en Midi-Pyrénées comme en France...

La circulation du virus s'est intensifiée en début d'année 2010 : plus de 5 000 cas ont été déclarés en France sur l'année soit un taux d'incidence de 7,9/ 100 000 habitants. En 2009, 1 544 cas de rougeole ont été déclarés et 604 en 2008. L'épidémie se poursuit début 2011 : pour les 2 premiers mois de l'année, plus de 3700 cas ont été déclarés.

**Incidence départementale en 2009 et 2010 -
Déclaration obligatoire- source InVS**



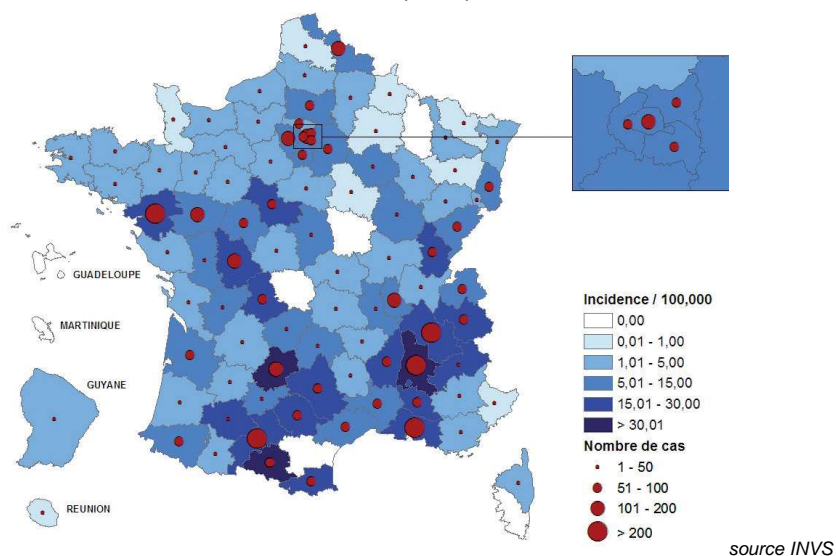
En Midi-Pyrénées, en 2010, 609 cas ont été déclarés (134 en 2009), soit une incidence de 21,2 cas pour 100 000 habitants plaçant la région au 1er rang des régions les plus touchées. Près de 60% des cas déclarés ont été confirmés par un prélèvement biologique ou par un lien épidémiologique.

Tous les départements de la région ont été concernés, les plus touchés étant le Lot, l'Ariège, l'Aveyron et la Haute-Garonne.

Nombre de cas de rougeole par département et année en Midi Pyrénées. Déclaration obligatoire. Source InVS

Département de domicile	2009	2010
9	1	70
12	4	64
31	45	251
32	1	33
46	17	107
65	8	11
81	55	56
82	3	17
Région Midi-Pyrénées	134	609

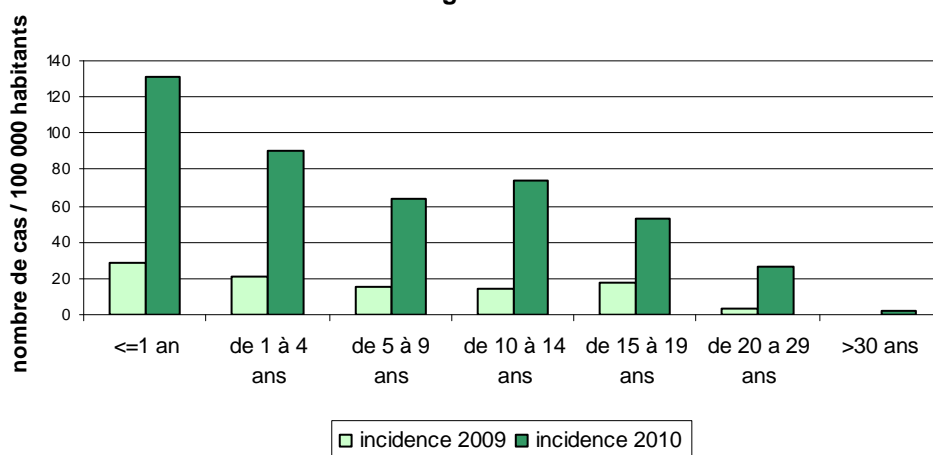
Nombre de cas survenus et taux d'incidence par départements en 2010



et qui n'atteint pas uniquement des jeunes enfants...

En 2010, en **Midi-Pyrénées**, les enfants de moins d'1 an représentent 7% des cas (8% en national) et 23% sont âgés de 20 ans ou plus (34% en national). L'âge moyen des cas est de 11 ans (extrêmes : 2 mois - 72 ans). Entre 2009 et 2010, les taux d'incidence ont été multipliés par 4 pour les enfants de moins de 1 an et par 7 pour les plus de 20 ans.

Incidence de la rougeole par classe d'âge en Midi-Pyrénées-
Déclaration obligatoire- source InVS



avec des complications qui peuvent être graves voire mortelles.

En **Midi-Pyrénées**, en 2010, comme en 2009, les complications représentent 13% des cas, la principale étant une pneumopathie dans la moitié des cas. Au niveau national pour les années 2009-2010, **12 encéphalites** infectieuses ou post infectieuses ont été recensées par la DO. **Quatre personnes sont décédées** suite à des complications de l'infection rougeoleuse. **Depuis début janvier 2011** et jusqu'au 22 mars 2011, **9 nouvelles complications neurologiques** ont été déclarées **et un décès** est survenu dans un contexte de pneumopathie.

Des collectivités et des communautés à sensibiliser

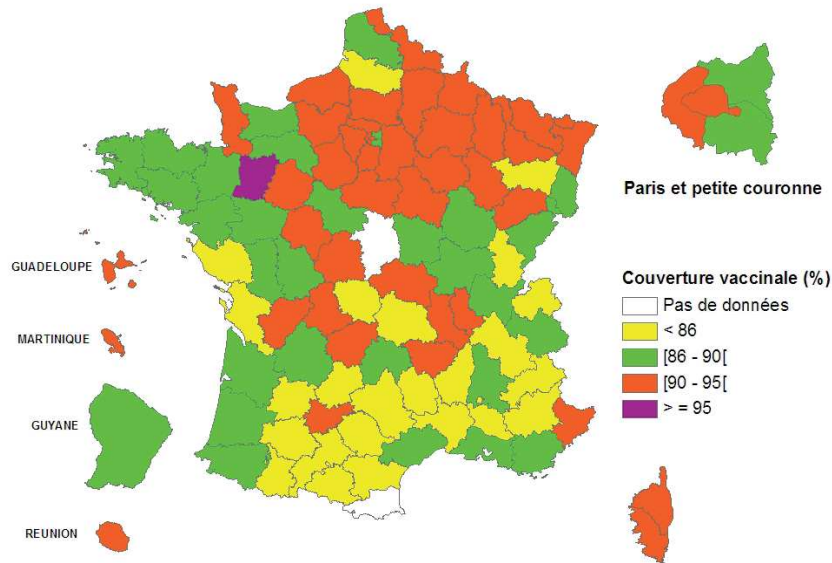
Plusieurs cas groupés dans des collectivités d'enfants et adolescents (écoles, collèges, lycées...), ainsi que des foyers épidémiques touchant la communauté des gens du voyage ont été rapportés, mettant en évidence la circulation particulièrement importante du virus et le niveau insuffisant de la couverture vaccinale dans ces populations.

Une vaccination insuffisante

En Midi-Pyrénées, comme dans le reste du territoire, 83% des cas déclarés n'étaient pas vaccinés contre la rougeole, 11% avaient reçu une seule dose, 4% avaient reçu 2 doses.

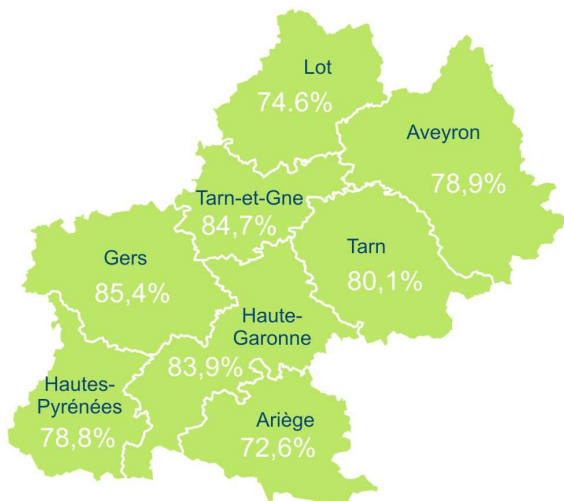
Bien qu'une amélioration de la couverture vaccinale contre la rougeole à 24 mois en France soit observée ces dernières années, passant pour 1 dose de 87,5% en 2004 à 90,1% en 2007, elle restait insuffisante et inférieure au niveau fixé par le plan national en 2005 (95%). Cette couverture vaccinale est hétérogène selon les départements et particulièrement faible pour les départements de la région Midi- Pyrénées (80%), inférieure à la moyenne nationale.

Taux de couverture vaccinale ROR (1dose) à 24 mois estimés par départements à partir des données de certificats de santé les plus récentes (entre 2003 et 2007)



source INVS

81.7% des élèves de 6^{ème} en Midi-Pyrénées sont bien vaccinés contre la rougeole, d'après une enquête menée par l'Observatoire Régional de la Santé de Midi-Pyrénées en 2009/2010.



Cette enquête montre également un taux de vaccination inférieur dans les collèges implantés dans les zones rurales de la région : 76.5% dans les communes rurales isolées contre 84.5% dans les pôles urbains.

Les recommandations vaccinales

la vaccination ROR, pensez-y à tout âge

Deux injections sont nécessaires pour être protégé efficacement contre la rougeole. L'une à 12 mois (dès 9 mois pour l'entrée en collectivité) et l'autre entre 13 et 24 mois. Lorsque le risque d'infection est très élevé, la première dose peut être administrée à 6 mois et la seconde entre 12 et 15 mois.

Tous les enfants à l'âge de 24 mois devraient avoir reçu deux doses de vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (en respectant un délai d'au moins un mois après la première injection).

Pour interrompre la transmission active du virus, toute personne née depuis 1980 devrait avoir reçu deux doses de vaccin. C'est-à-dire qu'une **vaccination de rattrapage** est recommandée à toutes les personnes (**âgées de plus de deux ans**) nées depuis 1980, et qui n'ont pas été vaccinées ou n'ont reçu qu'une seule dose de vaccin, et qui n'ont jamais eu la rougeole. La protection dure toute la vie chez la très grande majorité des personnes ayant reçu le vaccin complet, à deux doses.

Depuis octobre 2010, l'Assurance maladie prend en charge à 100 % les deux doses du vaccin ROR pour les enfants jusqu'à 17 ans inclus et à 65 % pour tous les autres assurés. Cette mesure de gratuité du vaccin a été prise pour encourager la vaccination des enfants et le rattrapage de vaccination des adolescents.

Le vaccin contre la rougeole est connu depuis longtemps. Il est bien toléré, efficace et accessible. Il est inclus dans le vaccin « triple » ROR, recommandé en France depuis 1986, qui protège de la rougeole, de la rubéole et des oreillons. Ce vaccin ne contient ni adjuvant, ni mercure, ni aluminium. Ses effets secondaires sont aujourd'hui bien connus. Ils sont généralement modérés, de courte durée : le plus souvent une fièvre (3 %) ou des rougeurs sur la peau (2 %) se manifestent dans les jours suivants la vaccination.

La rougeole circule toujours

Conduite à tenir lors d'un cas de rougeole

- **l'éviction scolaire ou de la collectivité** jusqu'à 5 jours après le début d'éruption
- **le signalement par les médecins** de tout nouveau cas :
 - par téléphone à l'ARS au 0820 226 101
 - ou par fax à l'ARS au 05 34 30 25 86
- **l'identification des sujets contacts** des malades
- pour mise à jour urgente des vaccinations

L'administration d'une dose de vaccin dans les 72 heures suivant le contact avec un cas peut éviter la survenue de la maladie. Elle reste préconisée même si ce délai est dépassé

La vaccination en questions

Les Français ont globalement une bonne connaissance et une bonne opinion de la vaccination. Cependant, certaines questions, craintes et idées reçues persistent.

Pourquoi se faire vacciner ?

La vaccination est un geste de prévention indispensable dont l'intérêt est double. C'est souvent la seule façon de se protéger contre des maladies infectieuses pour lesquelles il n'y a pas de traitement. Se faire vacciner sert à se protéger individuellement des maladies, mais c'est aussi un geste dont l'intérêt est collectif : en améliorant la couverture vaccinale (c'est-à-dire le pourcentage de la population vaccinée pour une maladie donnée) on évite la propagation des maladies à ses proches et on réduit le risque d'épidémie à ceux qui ne peuvent être vaccinés car ils sont trop petits ou souffrent d'affection contre-indiquant la vaccination.

L'épidémie de rougeole que connaît la France depuis 2008 aurait sans doute pu être évitée si la couverture vaccinale était suffisante (95 % de personnes éligibles à la vaccination, c'est-à-dire ayant de 2 ans jusqu'à 31 ans, vaccinées avec deux doses).

Est-on vacciné une fois pour toutes ?

Pas toujours. Si pour certaines maladies la protection dure toute au long de la vie, ce n'est pas le cas pour d'autres qui nécessitent des rappels réguliers. Pour plus d'informations, il suffit de se référer aux indications du dernier calendrier vaccinal, d'en parler à cette occasion à son médecin, sa sage-femme ou de demander conseil à son pharmacien.

La vaccination comporte-t-elle des risques ?

Certains vaccins peuvent provoquer des réactions (douleur au point d'injection, fièvre, etc.) le plus souvent mineures. En revanche, les maladies contre lesquelles ils protègent peuvent avoir des conséquences beaucoup plus graves.

Il existe des cas de contre-indication que le médecin identifiera au moment de la visite.

La vaccination affaiblit-elle les défenses immunitaires ?

Non. Le mécanisme est le même que lors d'une infection, mais avec la vaccination, la rencontre avec le microbe rendu inoffensif ne donne pas lieu à une maladie. Au contraire, elle permet à notre organisme de générer des anticorps pour se défendre lorsqu'il rencontre le microbe actif.

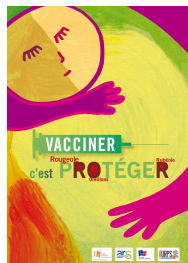
Où et par qui se faire vacciner ?

La grande majorité des vaccinations est effectuée par les médecins généralistes et les pédiatres. Les vaccinations peuvent aussi se faire :

- dans les centres de vaccination publics, (la liste des centres où la vaccination est gratuite est disponible dans les mairies, les Agences régionales de santé (ARS) ou le Conseil général du département) ;
- dans les centres de Protection maternelle et infantile (PMI) pour les enfants de moins de sept ans ;
- dans les services de médecine du travail ;
- dans les centres de vaccination pour les voyageurs ;
- par les infirmiers sur prescription médicale (depuis septembre 2008, les infirmiers peuvent vacciner, sans prescription médicale, certains patients contre la grippe à l'exception de la première injection) ;
- par les sages-femmes qui peuvent prescrire et réaliser certaines vaccinations.

Les actions menées en Midi-Pyrénées

Un livret pour les professionnels "Vacciner, c'est protéger"



Ce livret réalisé par l'ARS de Midi-Pyrénées a pour objectif d'apporter aux professionnels concernés par la vaccination des informations sur l'épidémie de rougeole et la couverture vaccinale ROR en Midi-Pyrénées et sur les recommandations vaccinales. Une partie présente un argumentaire pour aider les médecins à répondre aux questions de leurs patients réticents à la vaccination. Ce livret comporte en outre le calendrier vaccinal 2011.

Il sera diffusée aux médecins généralistes et pédiatres de la région.

Des tables rondes "Vaccinations, croyances et réalités"

Ces tables rondes réuniront autour de la problématique de la vaccination, des épidémiologistes, des spécialistes des maladies infectieuses, des pharmacologues et des médecins généralistes pour faire le point sur l'épidémie de rougeole et la couverture vaccinale, aborder la question de la sécurité des vaccins et débattre avec les participants des problèmes de résistance à la vaccination exprimés par certains patients ; des arguments et conduites à tenir seront proposés pour vous aider les professionnels à lever ces freins.

Les tables rondes se tiendront dans cinq départements et sont ouvertes à tous les professionnels de santé concernés par la vaccination, quel que soit leur lieu d'exercice.

Dates et lieux des tables rondes qui se tiendront de 19h30 à 22h

Foix (09) : le 12 mai : Amphithéâtre du Centre Universitaire de Foix, 4 avenue Raoul Lafayette (plateau de Montgauzy)

Rodez (12) : le 25 mai : Archives Départementales, Conseil Général, 25 avenue Victor Hugo.

Toulouse (31) : le 24 mai : Amphithéâtre du Muséum d'Histoire Naturelle, Jardin des Plantes.

Montfaucon (46) : le 17 mai : Salle des Fêtes, rue Maurice Defenin (à côté de l'école).

Tarbes (65) : le 10 mai : Amphithéâtre de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, Centre hospitalier de Bigorre.

Une brochure pour les enfants de 0 à 6 ans "Mikalou se fait vacciner"

« Mikalou se fait vacciner » est une brochure éditée par les éditions Milan pour les enfants de 0 à 6 ans. Elle est le fruit d'un partenariat entre l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées et la Mutualité Française. L'objectif est de lever la peur de la piqûre chez les enfants au travers de l'histoire de Mikalou et de sensibiliser les parents qui liront cette histoire à leurs enfants à la nécessité de la vaccination. Elle sera diffusée à l'ensemble des pharmaciens de la région.

Et aussi....

Durant la semaine de la vaccination les centres de vaccination étendent leurs plages d'ouverture. Le service de médecine universitaire mène une campagne de sensibilisation et de vaccination auprès des étudiants.